

Pierre PERSON
Député de Paris
6^e Circonscription
Secrétaire de la
Commission des finances

ID: 20180312VL171

A Paris, le 26 mars 2018.

Objet : Limitation de vitesse – 80km/h.



Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 9 mars 2018.

Je comprends votre mécontentement relatif à l'annonce de ces nouvelles mesures de sécurité routière. Toutefois, les excès de vitesse représentent 26% des accidents mortels. Face à cette réalité, il est de notre responsabilité de prendre des décisions justes et efficaces en matière de prévention.

A ce titre, la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur s'inscrit pleinement dans un objectif de réduction de la mortalité routière. Une étude réalisée par le comité des experts du conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) démontre qu'une baisse de dix kilomètres-heure sur les routes secondaires permettrait de sauver 200 à 400 vies par an. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2018, une phase d'expérimentation sera lancée sur l'ensemble du territoire français afin de s'assurer de l'efficacité réelle d'un tel dispositif.

Attentif à la colère exprimée par certains, je suis intimement convaincu de la pertinence de cette proposition. La politique de sécurité routière engagée depuis quinze ans a néanmoins permis de réduire de plus de moitié le nombre de décès par accident de la route en France. Ces résultats encourageants nous invitent à continuer nos efforts en matière de sécurité routière dans un esprit de responsabilité.

Espérant avoir su vous convaincre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

← vos cordialement,

Pierre PERSON

Bureau de l'Assemblée nationale : 3 rue Aristide Briand, 75007 Paris
Téléphone : 01 40 63 94 07 – Courriel : pierre.person@assemblee-nationale.fr